



Montant des impôts à déclarer

Par **jfa59**, le **20/02/2009** à **18:35**

bonjour,

je viens de recevoir de mon employeur ma déclaration fiscale pour les impôts 2008.

le montant mentionné est de 3000 euros supérieur à la somme des "net à payer" figurant sur mes fiches de payes.
est-ce normal svp ?

confirmez moi si le montant à déclarer au impôts correspondant bien à la somme des nets à payer des douzes mois de l'année concernée.

d'avance merci pour votre reponse.

Par **Visiteur**, le **20/02/2009** à **20:51**

bonsoir,

non ce n'est pas le net à payer....

il faut additionner tous les nets imposables

3.000 euros de différence, ce n'est pas normal ! avez vous compté vos acomptes quand vous avez calculé vos net à payer ?

Par **MONNE**, le **24/02/2009** à **22:36**

Il suffit surtout de prendre le dernier bulletin de salaire et de vérifier le montant en bas qui figure dans la case de cumul net imposable ;)

le net imposable est différent du net à payer
3.000 euros de différence peut-être normal si votre salaire est élevé ;)

Par **jfa59**, le **25/02/2009** à **05:47**

tout d'abord grand merci pour vos reponses.

concernant mon salaire il est de 1800 euros/mois (est-ce un salaire eleve ???)

de plus, effectivement lorsque je prends le cumul imposable de ma fiche de paye de decembre, je trouve cette même différence.

cordialement et bonne journée

jfa59

Par **questionfiscale**, le **04/03/2009** à **22:08**

La différence s'explique par le fait que la CSG et la CRDS ne sont pas déductibles. Vous payer ces cotisations ce qui explique qu'elle viennent diminuer votre net à payer toutefois elles sont rajoutées pour calculer le net imposable. Le net imposable annuel est donc supérieure au cumul de net à payer. En d'autres mots vous payer des impôts sur des impôts.

Mais c'est effectivement le net imposable qu'il faut déclarer.
www.questionfiscale.com

Par **questionfiscale**, le **04/03/2009** à **22:13**

Toutefois la différence dans votre cas est trop importante compte tenu de votre salaire pou n'être expliquée que par le rajout de ces cotisations. la csg et la crds représente 8% du salaire. Votre différence étant supérieure peut etre avez vous percu une prime ou un interressement ?

www.questionfiscale.com

Par **questionfiscale**, le **04/03/2009** à **22:16**

Pour faire le calcul il faut tenir compte de votre rémunération brute et non pas net . Si votre brut annuel multiplié par 8% est égale à 3000 euros ne cherchez plus ...

Par **jfa59**, le **04/03/2009** à **22:29**

bonsoir,
merci a tous pour vos réponses, elles ont bien éclairées ma question.
bonne soirée à toutes et tous
jfa59